



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 20 février 2023 à 19H30

Le vingt février 2023 à 19H30, le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué s'est réuni en salle des fêtes de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO, Maire.

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Dominique VOLPE, Anthony SANTOS, Sylvie SERRE, Fabien VALLET, Sabine EGAL, Dominique VIALLE, Patrice JUILLARD, Didier LARROUCAU, Gustave GOUVEIA, Gérard MEDICI

Absentes excusées : Philippe VIALLEIX pouvoir à Dominique VOLPE,
Johane GRANDSEIGNE pouvoir à Sylvie SERRE,
Gwenaël DELMAS pouvoir à Sabine EGAL

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du 12 décembre 2022

3. Administration générale
 - 3.1. Choix de la fourrière animale *
 - 3.2. Participation voyage scolaire *

4. Finances – Gestion – Economie
 - 4.1. Fixation du tarif de la taxe d'assainissement *
 - 4.2. Engagement des dépenses *
 - 4.3. Déploiement de nouveaux points d'apport volontaires *

5. Travaux – Urbanisme – Bâtiments – Voiries – Terrains
 - 5.1. Programme travaux voiries
 - 5.2. Programme travaux EHPAD
 - 5.3. Programme 3^{ème} tranche assainissement Granges
 - 5.4. Constitution d'un marché en appel d'offres courant mars

- 5.5. Incident des travaux forestiers : limitation de tonnage au niveau des voies communales (barrières de dégel)
- 5.6. Diagnostic énergétique pôle santé, école de Granges et salle des peupliers
- 5.7. Travaux enfouissement des lignes électriques
- 5.8. La poste : ouverture le 1^{er} mars dans un nouvel espace

6. Questions diverses

- 6.1. Dossier de la vente du chemin communal entre la laiterie 3A et le champ de la zone
- 6.2. Point sur les statuts et fonctions des personnels communaux administratifs
- 6.3. Résultat du renouvellement du bail agricole de la parcelle à Veillac

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Madame Brigitte CLAUDEL, 1^{ère} adjointe se propose de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Pour : 12 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 3 voix (GOUVEIA, LARROUCAU, MEDICI)

2. Adoption du procès-verbal du 12 décembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022 est soumis au vote puis adopté par le Conseil Municipal.

Monsieur MEDICI précise qu'en accord avec monsieur le maire un paragraphe a été supprimé.

Après avoir délibéré le conseil Municipal décide :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022.

Pour : 12 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 3 voix (GOUVEIA, MEDICI, LARROUCAU)

3. Administration générale

3.1. Choix de la fourrière animale

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il y a un problème récurrent de chiens errants sur la commune et que la loi impose au commune de signer une convention avec une fourrière animale. Deux fourrières ont répondu à nos sollicitations la SACPA de Gerzat et Les Crocs de l'empereur d'Ussel.

Sabine EGAL, Dominique VIALLE et Patrice JUILLARD pensent que celle de GERZAT est trop éloignée de Lanobre ce qui peut poser des difficultés aux habitants s'ils doivent aller récupérer leurs chiens à GERZAT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De choisir Les Crocs de l'Empereur 19200 USSEL comme fourrière animale liant la commune de Lanobre
- D'autoriser le maire à signer ladite convention et tous autres documents.
- D'autoriser le maire à régler la redevance annuelle due en fonction du nombre d'habitants.

Pour : 11 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 4 VOIX (VOLPE+ VIALLEIX pouvoir VOLPE, CLAUDEL, SANTOS)

3.2. Participation au voyage scolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande émanant du Lycée de Mauriac pour participer financièrement aux voyages scolaires de 3 lycéens habitant la commune de Lanobre. Monsieur GOUVEIA demande si la mairie a sollicité les communes alentours pour connaître le montant qu'ils accordent à ce genre de projet, la réponse est non. Sylvie SERRE ajoute qu'en ce qui concerne le collège, le financement est à la hauteur de 100€. Monsieur LARROUCAU demande si les 100€ sont en fonction du niveau des revenus des parents d'élèves, la réponse est non.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'OCTROYER une participation financière de 100€ aux élèves qui résident à Lanobre et qui participent aux voyages en Espagne et en Italie.

Pour : 15 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

4. Finance – Gestion – Economie

4.1. Fixation du tarif de la taxe d'assainissement

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable d'augmenter la taxe d'assainissement. En effet il n'y a pas eu de révision depuis 4 ans. Le budget assainissement représente un investissement important pour la commune. Monsieur LARROUCAU aurait souhaité un peu plus de détail, des chiffres pour justifier de cette augmentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose en raison de l'inflation de fixer les tarifs d'assainissement 2023 comme suit :

- D'augmenter la taxe d'assainissement à 0,95 € au lieu de 0.90 € actuellement par mètre cube
- D'augmenter l'abonnement individuel à l'assainissement relevé à 75,00 € au lieu de 70,00 € actuellement.

Pour : 11 voix / Abstention : 4 VOIX (GOUVEIA, LARROUCAU, MEDCI, SANTOS) / Contre : 0 voix

4.2. Engagement des dépenses d'investissement 2023

Monsieur le maire, expose à l'assemblée les nouvelles dispositions relatives à la procédure budgétaire contenue dans la loi N° 88-13 du 5 Janvier 1988, articles 15 à 22, portant amélioration de la décentralisation et notamment la possibilité donnée au maire d'engager des dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif.

En effet, désormais, dans l'attente du vote du budget primitif, le maire peut sur autorisation du Conseil Municipal, engager et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors crédit de la dette).

Dans un souci d'une gestion efficace des finances communales, Monsieur le Maire sollicite cette autorisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER monsieur le maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Pour : 15 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

4.3. Transfert de domanialité d'un délaissé de la route départementale n° 49

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'extension des consignes de tri se déploie. La communauté de communes aménagera un emplacement afin d'installer les PAV route de Cheylade lieu-dit « Les Estrades » Pour ce faire, nous devons délibérer pour le transfert de domanialité d'un délaissé de l'ancienne route départementale dans le domaine public communal.

Monsieur MEDICI demande ce qu'est un PAV. Container de tri comme au cimetière.

L'assemblée déplore l'incivilité de certaines personnes. Monsieur MEDICI suggère de placer des caméras factices, monsieur le maire partage cette suggestion. Mesdames CLAUDEL et SERRE ainsi que Monsieur VOLPE pensent que cela ne résoudra pas le problème et que les gens sauront rapidement que les caméras sont factices. Monsieur SANTOS précise qu'il y a aussi des artisans qui se servent de la benne à déchets verts comme d'une décharge.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le transfert de domanialité d'un délaissé de l'ancienne route départementale n° 49 comme précisé sur le plan joint.

Pour : 15 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

5. Travaux – Urbanisme – Bâtiments – Voiries – Terrains

5.1. 5.3 et 5.4 - Programme travaux voiries

Dominique VOLPE expose les différents travaux de voiries de la commune :

- Route de Marcoix à Lavergne
- Le Grancher à Farreyrolles
- Rue Clairefontane à Granges
- Lasserre (problème murs riverains)

Nous faisons appel à la DETR et au Conseil Départemental pour le financement de ces importants travaux

5.2. Programme travaux EHPAD

Changement des fenêtres de l'Ehpad avec volets roulants Monsieur SANTOS a fait faire des devis à 3 entreprises. Il y a 7 fenêtres à changer en urgence puisque plus de volet fonctionnel.

Il a aussi fait intervenir des entreprises pour des problèmes d'eau et de gaz.

5.5 Incident des travaux forestiers

Monsieur le maire informe l'assemblée que les entreprises forestières ne respectent plus l'état des chaussées et que dernièrement un stock de bois route du Fraysse est tombé sur la chaussée. Monsieur LARROUCAU se demande comment on peut concilier les 2 puisque les entreprises forestières doivent tout de même travailler. D'où la limitation de tonnage à 19T qui préserve les routes.

5.6 Diagnostique énergétique pôle santé (logement à l'étage), école de Granges et salle des peupliers

Le diagnostic énergétique de ces 3 sites a été réalisé début février 2023.

5.7 Travaux d'enfouissement des lignes électriques

Monsieur le maire informe qu'un programme est prévu sur 3 ans pour l'enfouissement des lignes électriques sur des secteurs ciblés.

Monsieur GOUVEIA demande ce que va changer d'enfouir les lignes électriques. La réponse apportée est pour éviter les coupures intempestives en bout de ligne. Le premier chantier débute dans 3 mois au Monteil puis ce sera le tour de Farreyrolles, Le Grancher, Vallat, les Cayres, secteur Georges Pompidou et les Coustilles. Chantier mis en application avec le concours du SDEC à hauteur de 50 % pour le financement des travaux.

5.8 L'Agence postale

L'agence postale ouvrira normalement ses portes le 1^{er} mars si le mobilier est en place si ce n'est pas le cas les portes seront ouvertes le 2 mars.

Questions diverses :

Messieurs GOUVEIA, LARROUCAU et MEDICI voulaient revenir sur 3 points :

- 1- Dossier de la vente du chemin communal entre la laiterie 3A et le champ de la zone : Monsieur le maire leur explique que les notaires se sont mis d'accord et qu'il faut passer par une enquête publique.
- 2- Le statut des agents administratifs de la commune, Monsieur GOUVEIA veut avoir une précision sur 2 personnes Laurence EGAL et Noémi BRABANT : Monsieur le maire donne la parole à Laurence EGAL qui explique que Noémi travaille à l'agence postale le matin et ensuite 4 après-midi à l'Ehpad (secrétariat). Laurence EGAL travaille uniquement à la Mairie.
- 3- Résultat du renouvellement du bail agricole de la parcelle de Veillac : 4 offres sont parvenues à la mairie, le choix s'est porté sur la mieux-disante (comme nous l'avions décidé lors du conseil municipal du 3 octobre 2022) c'est-à-dire celle de Benoît Charbonnel pour un loyer de 450€ par an pour une durée de 5 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.
Compte rendu établi sur 6 feuillets numérotés de 1 à 6.

Affiché le 28 MARS 2023

Le secrétaire de séance
Brigitte CLAUDEL



Le Maire
Pascal LORENZO



Le Maire - Pascal LORENZO